

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 6 juillet 2020

Président : Bernard COURRIER.

Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.

Absents excusés : René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

➡ RAPPEL ENGAGEMENTS EQUIPES CHAMPIONNATS ET COUPES

Nous vous rappelons que la **date limite d'engagement en Championnat et en Coupe du DLR est fixée au 17/08/20**.
Pour les **dernières divisions du DLR** (Séniors D5 / U20 D2 / U17 D4 / U15 D4 et Vétérans), la **date limite d'engagement est fixée au 20/09/20**.

➡ COMPOSITIONS DES POULES SAISON 2020/2021

Suite au tirage des poules du Jeudi 25/06, de nouvelles modifications ont été apportées, comme suit :

Séniors D3 : Séniors D3 Poule C : Beaujolais Foot 2 est remplacé par Ams Toussieu 1 (qui monte de D4).

Séniors D3 Poule A : Bron Gd Lyon 3 est remplacé par Beaujolais Foot 2.

Séniors D3 Poule C : La Giraudière 1 monte de D4 et intègre Séniors D3 poule C.

Séniors D3 Poule E : Bron Grand Lyon 3 intègre Séniors D3 poule E.

Séniors D4 : Séniors D4 Poule D : La Giraudière 1 est remplacé par La Giraudière 2 (qui monte de D5).

Séniors D4 Poule F : Ams Toussieu 1 est remplacé par Exempt.

U17 D1 : U17 D1 Poule A : **Vaulx FC 2 ne repart pas** - est remplacé par FC Pontcharra 1 (qui monte de D2).

U17 D1 Poule B : **Lyon Sporting Club 2 ne repart pas** - est remplacé par AS Craponne 1 (qui monte de D2).

U17 D2 : U17 D2 Poule C : FC Pontcharra 1 est remplacé par Ent Chandieu-Diémoz 1 (qui monte de D3).

U17 D2 Poule C : AS Craponne 1 est remplacé par Exempt.

U17 D3 : U17 D3 Poule A : Chandieu-Heyrieux 1 est remplacé par Exempt.

U15 D3 : U15 D3 Poule C : Vaugneray 1 ne repart pas - est remplacé par Exempt.

Suite à l'officialisation de la fusion des clubs de MDA, Tassin et Champagne en foot libre pour la création du club de FC GOAL (560508), nous appliquons les modifications suivantes :

Séniors D2 : Séniors D2 Poule B : FC Tassin 1 est retiré.

Séniors D2 Poule B : MDA Foot 3 est remplacé par FC GOAL 3.

Séniors D3 : Séniors D3 Poule A : FC GOAL 4 intègre cette poule.

Séniors D4 : Séniors D4 Poule B : FC Tassin 2 est remplacé par Exempt.

Séniors D4 Poule B : Champagne Sp 1 est remplacé par FC GOAL 5.

U15 D1 : U15 D1 Poule A : MDA Foot 1 est remplacé par FC GOAL 1.
U15 D1 Poule B : FC Tassin 1 est remplacé par ASVEL 1 (qui monte de D2 au fair-play).

U15 D2 : U15 D2 Poule B : FC GOAL 2 intègre cette poule.
U15 D2 Poule C : ASVEL est remplacé par Exempt.

U15 D3 : U15 D3 Poule C : FC Tassin 2 est remplacé par Exempt.
U15 D3 Poule D : MDA Foot 2 est remplacé par FC GOAL 3.

INFORMATIONS

Compte tenu de la réforme du championnat U17 (création d'une poule supplémentaire en U17 D1 et D2) et suite au faible engagement d'équipes en **U17 D3**, le Comité Directeur du DLR, réuni le 06/07/20, a pris la décision de limiter à 3 poules ce championnat. Nous vous transmettrons, ultérieurement, la nouvelle composition de celle-ci.

Les clubs doivent positionner leurs desideratas (alternances / concordances) lors de l'inscription de leurs équipes sur Footclubs.

Afin de préparer au mieux les poules pour la saison prochaine, **les clubs qui ne réengagent pas une équipe pour la saison 2020/2021** peuvent, dès à présent, nous le faire savoir par mail.

ATTESTATIONS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne.

D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage.

Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain.

La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

ENTENTES

Nous rappelons que le District donne la possibilité de créer une Entente entre plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes.

La demande devra notamment comporter :

- L'accord écrit des deux clubs,
- La ou les catégories d'âge pour lesquelles l'entente est demandée,
- La désignation du club responsable, seul reconnu pour la gestion sportive de l'Entente,
- Les raisons précises nécessitant la création de cette Entente.
- Le cas échéant, la dénomination de l'entente.

L'autorisation d'ENTENTE n'est donnée que pour une seule saison.

Ainsi, les ententes de la saison 2019/2020 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

Les «Ententes» ne peuvent participer qu'aux seuls championnats des «Districts», dans le respect des Règlements Généraux et ne peuvent pas accéder aux championnats de Ligue.

Les ententes peuvent participer à la Coupe Gambardella (Voir règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole).

Les «Ententes» sont soumises aux mêmes obligations financières que les équipes de club.

Les joueurs des «Ententes» sont licenciés chacun, au seul club qui a introduit leur demande de licence, ils sont qualifiés à ce club et peuvent participer avec celui-ci à toute autre compétition avec une autre équipe du club où ils sont licenciés.

Leur mutation éventuelle est soumise aux prescriptions des Règlements Généraux même s'il s'agit d'une translation entre les deux clubs de l'entente.

➔ COUPE DE FRANCE

Ouverture des Engagements : La Commission Régionale des Coupes informe les clubs de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2020-2021 de la Coupe de France (seniors libres).

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord sur Footclubs (sans cet accord, l'engagement n'est pas validé).

La date limite d'engagement est fixée au **15 Juillet 2020** (dernier délai).

DATES DES TOURS REGIONAUX : Suite à la validation du Conseil de Ligue du 06 Juin 2020, le calendrier suivant a été fixé :

- 06 Septembre 2020 : 1er tour (avec entrée des clubs R3)
- 13 Septembre 2020 : 2ème tour (possibilité entrée des clubs R2 suivant le nombre d'engagés)
- 20 Septembre 2020 : 3ème tour (entrée des clubs N3, R1 et R2)
- 04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée des clubs N2)
- 17 Octobre 2020 : 5ème tour (entrée des clubs N1)
- 01 Novembre 2020 : 6ème tour

Le président et les membres de la Commission Sportive et des Compétitions, vous souhaitent de passer d'excellentes vacances !!!